



RÉSEAU
Femmes parlementaires

**Débat sur le rôle de l'État dans la prise en compte des droits
et des besoins des femmes et des filles dans la lutte au
VIH/SIDA**

Contribution au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA

Présentée par Mme Rose-Marie LOSIER-COOL
(Présidente)

PHNOM PENH | 26-27 MAI 2011

Je vous remercie Monsieur le Président.

Le 6 juillet 2005, lors d'une réunion du Réseau des femmes parlementaires à Bruxelles, Mme Marie-Rose Nguini Effa, Rapporteur pour le Cameroun, a déposé un rapport intitulé *Femmes et Sida dans l'espace francophone*.

Mme Nguini Effa avait compilé ce rapport parce qu'écrivait-elle, et je cite : *Elles (c.-à-d. les femmes parlementaires) doivent veiller à l'intégration de cette question (la féminisation du VIH) dans les politiques nationales. Elles doivent également user de leurs pouvoirs pour faciliter la mise en place de structures visant à protéger les personnes vivant avec le VIH, particulièrement les femmes et les enfants, ainsi que les orphelins du SIDA et sanctionner les discriminations dont sont victimes ces personnes.*

C'est donc avec une grande satisfaction que je vois aujourd'hui nos confrères masculins, pour la plupart des intervenants, reconnaître l'importance de la féminisation de la pandémie et, s'engager sans réserve à œuvrer à trouver des solutions spécifiques à la condition des femmes vivant avec le VIH.

Je voudrais partager avec vous quelques idées du rapport de Mme Nguini Effa qui ajoutent à ce qui a déjà été dit sur la féminisation de la pandémie.

D'abord, le rapport souligne que si on peut reconnaître globalement que pour des motifs physiologiques, juridiques, économiques et sociologiques les femmes sont plus vulnérables à la pandémie que les hommes, il reste et je cite le rapport : *cette inégalité se fragmente encore en facteurs comme la race, la classe sociale, la condition urbaine ou rurale de leur milieu de vie, l'orientation sexuelle, la religion et la culture. Il est crucial de comprendre la vulnérabilité des femmes, pour en identifier les causes complexes et pour trouver des solutions efficaces.* Fin de la citation.

La rapporteure camerounaise ajoutait : *les personnes vivant avec le VIH/Sida dans l'espace francophone ne sont pas seulement plus susceptibles d'être des femmes, elles sont plus susceptibles d'être des femmes africaines pauvres. (...) Pour certaines femmes africaines de l'espace francophone, une vulnérabilité au VIH émerge de l'intersection entre la pauvreté et la culture, puisque ces femmes sont souvent plus susceptibles d'être assujetties à des normes sociales et culturelles qui les privent de pouvoir dire leur mot dans leurs relations sexuelles.* En liant la vulnérabilité des femmes à la pauvreté, la rapporteure était d'accord avec une résolution proposée par votre Réseau à la Session de l'APF en 2010, affirmant qu'il ne saurait y avoir une lutte efficace contre le VIH sans lutte contre la pauvreté.

Je laisse de côté l'analyse qu'a élaboré la parlementaire pour mettre l'accent sur les éléments de solutions ou les conditions à favorables à un redressement de la situation :

-la rapporteure a aussi élaboré sur l'importance de la mise en œuvre des législations favorables à l'égalité des sexes. À ce chapitre elle écrivait et je cite : *Les stratégies législatives doivent aussi de préoccuper de la mise en œuvre et de l'application des droits conférés par les lois. Il s'agit là d'un obstacle de premier ordre aux droits des femmes, à l'échelle mondiale, car l'application efficace des droits dépend souvent de facteurs comme la capacité institutionnelle des États, les ressources humaines, financières et techniques, de même que l'encadrement de politiques économiques. Pour surmonter ces obstacles, il faut que des stratégies légales et non légales arrivent à faire en sorte que les gouvernements aient des comptes à rendre aux femmes.*

La stratégie, ajoutait la députée, doit comprendre la reconnaissance des droits des femmes porteurs du VIH, à des soins de santé, au logement et à la sécurité sociale, pour compenser la perte de leur logement et ressources financières lorsque mises au ban, l'accès à l'éducation et à des ressources d'héritage.

Elle mettait également l'accent sur l'importance et je la cite : *d'assurer un cadre juridique adéquat pour réduire la dépendance économique des femmes envers les hommes. Plusieurs domaines d'intervention légale sont possibles, allant de la quête d'une plus grande protection juridique des femmes dans le secteur informel ainsi que pour des catégories vulnérables de travailleuses du secteur formel, jusqu'aux lois qui affectent l'accès au crédit et à la création de PME. Les femmes doivent avoir accès à des ressources propices à l'avancement économique, notamment des emplois, la propriété terrienne et le crédit.*

Enfin, elle revendiquant d'une part une plus grande place des femmes dans les enceintes parlementaires et plaidait pour l'implication de la société civile.

Je veux conclure en remerciant le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA de la tenue de ce débat aujourd'hui. Le Réseau des femmes tient annuellement un séminaire d'information et de sensibilisation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CEDEF, et votre travail d'aujourd'hui s'inscrit en complément de cette initiative du Réseau.

C'est avec un réel plaisir de que je ferai part de vos conclusions à la prochaine réunion du Réseau des femmes à Kinshasa.

Je vous remercie pour votre attention.